



À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 3 mars 2025 à 20 :00 hres sont présents les conseillers : Josiane Fabry, Patrick Wenning, Léo Choquette, André Raymond et Maxime Partenza sous la présidence de la mairesse, Mme Danielle Charbonneau formant quorum.

Absent : Michel Lord et Patrick Wenning

Également présente : Mme Janick Létourneau, Directrice-Générale adjointe et Greffière-trésorière intérimaire.

La mairesse madame Danielle Charbonneau ouvre la séance à 20h05.

L'avis de convocation a été dûment expédié à tous les membres du conseil y compris les absents.

**9083-03-2025**  
**Ouverture de la**  
**séance**

Il est proposé par Léo Choquette appuyé par André Raymond et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance ordinaire du 3 mars 2025.

**9084-03-2025**  
**Adoption de**  
**l'ordre du jour**

Il est proposé par Josiane Fabry appuyé par Maxime Partenza et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point autres sujets ouvert et en ajoutant le point Dépôt d'un certificat de correction du règlement 300-2025.

**9085-03-2025**  
**Adoption du**  
**procès-verbal du**  
**3 février 2025**

Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Josiane Fabry et résolu à l'unanimité du procès-verbal du 3 février 2025.

**9086-03-2025**  
**Adoption des**  
**comptes à payer**  
**du mois de**  
**février et**  
**ratification des**  
**comptes déjà**  
**payés**

Il est proposé par André Raymond appuyé par Maxime Partenza et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des paiements effectués au mois de février 2025 totalisant la somme de : 40 979,54 \$

D'autoriser le paiement des comptes à payer du mois de février 2025 au montant de : 21 373,95 \$\$

Pour un total de comptes à payer de : 62 353,49\$

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés. En foi de quoi, je donne le présent certificat.

\_\_\_\_\_  
Janick Létourneau, Directrice-Générale adjointe et Greffière-trésorière intérimaire

**Période de**  
**questions**

Période de questions

**9087-03-2025  
PPA-CE 2023  
Réseau routier**

Attendu que la municipalité d'Henryville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Attendu que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Attendu que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Attendu que si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Attendu que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par André Raymond, unanimement résolu et adopté que le conseil municipal d'Henryville approuve les dépenses d'un montant de 113 246,00\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**9088-03-2025  
Octroi de contrat  
pour l'abat-  
poussière**

Attendu qu'un appel d'offres a été expédié à un fournisseur afin de demander un prix au litre pour l'abat-poussière sur une distance de plus ou moins 8 kilomètres;

En conséquence, sur la proposition de Maxime Partenza appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la Municipalité octroie le contrat d'abat-poussière (chlorure de calcium 35% AP-35) au prix unitaire de 0,4534\$ plus les taxes applicables incluant les frais de transport et selon la quantité réelle épandue aux Entreprises Bourget Inc.

**9089-03-2025  
Embauche d'un  
brigadier  
scolaire**

Attendu que la municipalité désire embaucher pour assurer la sécurité des enfants de l'école Capitaine-Luc-Fortin Édifice Henryville un brigadier scolaire;

En conséquence, il est proposé par Maxime Partenza appuyé par André Raymond et résolu à l'unanimité que la municipalité embauche Madame Nancy Lefebvre au taux horaire de 20 \$.

**9090-03-2025  
Nomination à  
ClicSÉQUR -  
DGA**

Considérant l'engagement et la nomination de Mme Janick Létourneau à titre de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe intérimaire;

Considérant l'annulation de la résolution 8488-03-2023 qui nommait Mme Éliane Thomassian représentante pour ClicSÉQUR entreprise;

Considérant qu'il est nécessaire de désigner un représentant pour s'inscrire à « ClicSÉQUR » Entreprises de Revenu Québec afin de maintenir l'accès aux services électroniques du MAMH, tels que : TECQ, PRECO, PERFORM, SESAM, STEFE, etc.;

En conséquence, sur la proposition Léo Choquette appuyé par Josiane Fabry, il est résolu à l'unanimité;

Que Mme Janick Létourneau directrice générale adjointe greffière-trésorière intérimaire soit par les présentes autorisée à agir à titre de représentante de la Municipalité auprès de tous les organismes gouvernementaux;

Qu'elle est aussi autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité d'Henryville tous les documents requis pour l'inscription aux services électroniques ClicSÉQUR et, généralement à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin;

Et que le ministre soit autorisé à communiquer à la représentante, Mme Janick Létourneau les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription aux services de « ClicSÉQUR » entreprises.

**9091-03-2025  
Mandat donné à  
Mme Sonia  
Chiasson vente  
du 104 rue  
Campbell**

Attendu que la municipalité suite à l'acquisition du 104 rue Campbell désire requérir aux services d'un agent immobilier pour la vente de la résidence du 104 rue Campbell tel que le lotissement fait par Denicourt Arpenteurs;

En conséquence, il est proposé par Léo Choquette appuyé par André Raymond et résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate Mme Sonia Chiasson, agente immobilière de la compagnie Re/Max Évolution pour faire les démarches nécessaires à ladite vente;

Que Madame Danielle Charbonneau, mairesse soit autorisée à signer tous les documents concernant la mise en vente de la résidence 104 rue Campbell.

**9092-03-2025  
Changement de  
signataire au  
compte bancaire**

Attendu que la Municipalité d'Henryville désire mettre à jour les signataires au compte bancaire;

Attendu que Mesdames Josiane Fabry conseillère et Danielle Charbonneau mairesse sont inscrites à titre de signataires au compte bancaire;

Attendu que la Municipalité d'Henryville doit retirer à titre de signataire au compte bancaire, n'étant plus à l'emploi de la municipalité, le nom de la direction générale Mme Marijke Wynants;

Attendu qu'il y a lieu de désigner Mme Janick Létourneau directrice adjointe et greffière-trésorière adjointe intérimaire à titre de signataire au compte bancaire de la municipalité d'Henryville;

En conséquence, il est proposé par Léo Choquette appuyé par Maxime Partenza et résolu à l'unanimité d'accepter la nomination de Mme Janick Létourneau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe intérimaire à titre de signataire au compte bancaire de la municipalité.

**9093-03-2025**  
**Désignation d'un signataire temporaire pour les documents administratifs en lien avec le poste de direction général greffier-trésorier**

Attendu que la municipalité doit désigner temporairement un signataire pour les documents administratifs en lien avec le poste de direction générale et greffier-trésorier, tels que les résolutions, les procès-verbaux et tous documents pertinents au poste de direction générale et greffier-trésorier;

Attendu qu'il y a lieu de désigner temporairement Mme Janick Létourneau directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe intérimaire à titre de signataire des documents pertinents au poste de direction générale et greffier-trésorier;

En conséquence, il est proposé par André Raymond appuyé par Josiane Fabry et résolu à l'unanimité de nommer temporairement Mme Janick Létourneau directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe intérimaire signataire pour les documents administratifs en lien avec le poste de direction générale et greffier-trésorier.

**9094-03-2025**  
**Nomination du Maire-suppléant**

Attendu qu'il y a lieu de nommer un maire-suppléant pour la période du 4 mars 2025 au 4 novembre 2025;

En conséquence, il est proposé par Léo Choquette appuyé par Maxime Partenza et résolu à l'unanimité que le conseil municipal nomme Monsieur Michel Lord, pour agir à titre de maire-suppléant;

Que la directrice générale adjointe avise la MRC du Haut-Richelieu de cette nomination ainsi que la Caisse du Haut-Richelieu pour la signature des effets bancaires en l'absence de la mairesse.

**9095-03-2025**  
**Premier Répondants Achat de matériel périssable et d'un appareil à succion automatique**

Attendu que le responsable des Premiers Répondants doit maintenir l'inventaire de matériel périssable à jour, il recommande l'achat de 4 auto-injecteur d'adrénaline (épipen) dont la date est périmée et l'achat de matériel pour une 2ième trousse afin de répondre adéquatement aux demandes;

Attendu que le responsable a reçu deux soumissions pour l'achat de 4 auto-injecteur d'adrénaline (épipen) pour les premiers répondants;

Attendu que le responsable a reçu deux (2) soumissions pour un appareil à succion automatique;

En conséquence, il est proposé par Léo Choquette appuyé par Josiane Fabry et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'acquisition de 4 auto-injecteur d'adrénaline (épipen) tel que mentionné dans la soumission numéro 6777 au montant de 545,40\$ provenant de Cardio Choc et l'achat de matériel pour une 2ième trousse d'une valeur approximative 175 \$ et d'un appareil à succion automatique tel que mentionné dans la soumission de Médi-Sécur au montant de 869 \$ plus taxes.

**9096-03-2025**  
**Achat de fusées**  
**routières**

Attendu que le directeur des services incendie doit maintenir l'inventaire de matériel du service incendie, il recommande l'achat d'une caisse de fusées routières au montant de 400\$;

En conséquence, sur la proposition de André Raymond appuyée par Léo Choquette , il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'acquisition d'une caisse de fusées routières pour le service incendie au montant de 400\$ tel que prévu au budget.

**9097-03-2025**  
**Département de**  
**l'urbanisme**  
**Offre de service**  
**PG Solutions**

Attendu que le responsable de l'urbanisme a demandé à avoir accès aux logiciels de PG Solutions la plate-forme de base Accès Cité et la gestion de projet;

Il est proposé par Léo Choquette et appuyé par André Raymond et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'achat de la licence plate-forme de base AccèsCité et les services professionnels de la gestion de projet PG tel que mentionné dans l'offre de service de PG Solutions en date du 26 novembre 2024 au montant de 1 246\$ plus les taxes applicables.

**9098-03-2025**  
**Achat de**  
**machinerie**  
**voirie**

Attendu que la responsable du département de la voirie a fait une demande d'acquisition d'un souffleur;

Attendu que la Municipalité a reçu une soumission de Terapro AG pour un souffleur usagé au montant de 6 400 \$ avant les taxes;

En conséquence, sur la proposition de André Raymond appuyée par Maxime Partenza il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'acquisition d'un souffleur usagé provenant de Terapro AG au montant de 6 400 \$ avant les taxes.

**9099-03-2025**  
**Autorisation de**  
**signatures et de**  
**communications**

Il est proposé par Léo Choquette proposé par Josiane Fabry et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Madame Danielle Charbonneau, mairesse, à signer tout document nécessaire pour œuvrer au bon fonctionnement de la municipalité et à agir en tant que représentante officielle auprès des institutions gouvernementales dont Revenu Québec, de communiquer avec les institutions gouvernementales dont Revenu Québec concernant la municipalité, de signer des procurations au nom du conseil municipal.

**Autres sujets**

**Rapport des**  
**comités**

Rapport du service incendie  
Comité consultatif d'urbanisme  
Régie des eaux  
Administration et gestion du personnel  
Bâtiment  
Voirie et éclairage  
Cours d'eau  
École  
Bibliothèque  
Loisirs  
Conseil junior  
CRSQV

**Période de questions**

**9099-03-2025  
Levée de la séance**

Sur la proposition de André Raymond appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la séance ordinaire soit levée à 21h49.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussignée, Jessica Snow Leblanc, Adjointe administrative et Greffière-trésorière adjointe, certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.

\_\_\_\_\_  
Danielle Charbonneau  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Janick Létourneau, Directrice Générale  
adjointe Greffière-trésorière intérimaire

« Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».